

917, rue Mgr Grandin, bureau 200
Québec (Québec) G1V 3X8

LE REGROUPEMENT INDÉPENDANT DES
CONSEILLERS DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE
DU QUÉBEC (RICIFQ)

.....

**RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS
D'INFORMATION CONTINUE
MODIFIANT L'ARTICLE 1.3 DU
RÈGLEMENT 58-101 SUR LES PRATIQUES
EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

**Mémoire présenté à l'Autorité des
marchés financiers (AMF) et la
CVMO le 18 février 2011**

Le 18 février 2011

PAR COURRIEL

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Objet : Règlement modifiant le Règlement 51-102
sur les Obligations d'information continue
<< l'article 1.3 du Règlement 58-101 >>

Madame la secrétaire,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le mémoire préparé par le Regroupement Indépendant des Conseillers de l'Industrie Financière du Québec (RICIFQ) à la consultation citée en objet.

Le Regroupement appuie les modifications apportées à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1, a3311, par. 1 et 20).

Si vous nous le permettez, nous privilégierons le mot *doivent* au lieu du mot <<peuvent>> au paragraphe suivant :

2. <<3. Les émetteurs peuvent (**remplacer par doivent**) intégrer l'information sur la rémunération prévue à la rubrique 7 de la présente annexe en faisant renvoi aux renseignements à présenter dans l'annexe 51-102A6, déclaration de la rémunération de la haute direction. Indiquer clairement les renseignements intégrés par envoi dans la présente annexe.

3. <<les émetteurs peuvent (**remplacer par doivent**) intégrer l'information sur la rémunération prévue à la rubrique 6 de la présente annexe en faisant renvoi aux renseignements à présenter dans l'Annexe 51-102A6, déclaration de la rémunération de la haute direction. Indiquer clairement les renseignements intégrés par renvoi dans la présente annexe.

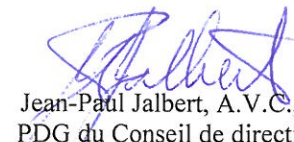
Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Veuillez agréer, Madame la secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.



Raymond Pratte, Conseiller en placement
Président du RICIFQ

Tél. : 418 977-2227
Télec. : 418 780-1355



Jean-Paul Jalbert, A.V.C., Pl. Fin.
PDG du Conseil de direction

info@regroupement.ca
www.ricifq.ca

Annexe A

Liste de diffusion

Ministre des finances du Québec

Ministre des finances du Canada

Chambre de la sécurité financière du Québec (CSF)

Association canadienne des courtiers de fonds mutuels du Canada (ACCFM)/

Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA)

Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)

Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC)

Organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

Groupe financier BBA

Groupe Financier Peak Services financiers inc.

Force Financière Excel inc.

Groupe Cloutier inc.

Mica Cabinet des Services Financiers inc.

Membres du RICIFQ

Médias

917, rue Mgr Grandin, bureau 200
Québec (Québec) G1V 3X8

LE REGROUPEMENT INDÉPENDANT DES
CONSEILLERS DE L'INDUSTRIE FINANCIÈRE
DU QUÉBEC (RICIFQ)

.....

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 51-102 SUR LES OBLIGATIONS D'INFORMATION CONTINUE

**Mémoire présenté à l'Autorité des
marchés financiers (AMF) et la
CVMQ le 18 février 2011**

Le masculin est utilisé de façon générique dans le seul but d'alléger le texte.

Le 18 février 2011

PAR COURRIEL

Me Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, Square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, Tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Objet : Règlement modifiant le Règlement 51-102
sur les Obligations d'information continue

Madame la secrétaire,

C'est avec plaisir que nous vous transmettons le mémoire préparé par le Regroupement Indépendant des Conseillers de l'Industrie Financière du Québec (RICIFQ) à la consultation citée en objet.

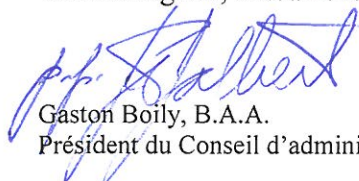
Le Regroupement croit sincèrement qu'il y a lieu d'intervenir afin qu'il y ait un partage équitable de la richesse entre les entreprises et les travailleurs qui sont les principaux acteurs des réalisations au sein de l'entreprise.

Il semble que de la part d'une majorité de hauts dirigeants de ce monde, on ait perdu le sens des valeurs, du respect et de la loyauté envers les travailleurs qui collaborent à cette richesse collective.

Le rôle premier d'un gouvernement au sein d'une population donnée est de s'assurer qu'il y ait une équité sociale envers tous les niveaux de la société. D'où l'importance d'être aux aguets des Autorités réglementaires compétentes afin d'assurer un minimum de justice envers tous et chacun par des règles justes et équitables.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

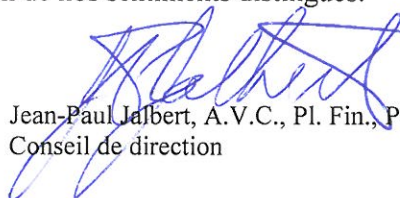
Veuillez agréer, Madame la secrétaire, l'expression de nos sentiments distingués.



Gaston Boily, B.A.A.
Président du Conseil d'administration

917, rue Mgr. Grandin, bureau 200
Québec (Québec) G1V 3X8

Tél. : 418 977-2227
Télec. : 418 780-1355



Jean-Paul Jalbert, A.V.C., Pl. Fin., PDG
Conseil de direction

info@regroupement.ca
www.ricifq.ca

Table des matières

MISSION.....	4
INTRODUCTION.....	5
DÉVELOPPEMENT.....	5
CONCLUSION.....	6
LISTE DE DIFFUSION.....	7

MISSION

« La mission du Regroupement indépendant des conseillers de l'industrie financière du Québec (RICIFQ) est de donner une voix aux conseillers du Québec, promouvoir et préserver la pérennité du conseil financier indépendant »

Les membres du RICIFQ croient fermement que leur actif le plus précieux est leur clientèle respective, le consommateur, et que l'un des meilleurs outils pour protéger les intérêts de ce dernier et préserver son patrimoine est le « *conseil financier indépendant* »

info@regroupement.ca

www.ricifq.ca

INTRODUCTION

Le Regroupement Indépendant des Conseillers de l'Industrie Financière du Québec désire vous transmettre ses commentaires suite à la lecture du règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue.

Le modèle actuel des projets de loi sur l'équité et la saine gouvernance sont à notre avis des mots à la mode. Nous souhaitons cependant qu'il y ait des résultats à la hauteur des attentes de tous les investisseurs.

DÉVELOPPEMENT

La position du Regroupement est sans équivoque, le soutien à la Commission des valeurs mobilières dans sa réflexion à assurer par règlements, qui seront autorisés par les législateurs, à mettre en place une évolution créative afin de freiner l'engouement de s'enrichir aux dépens de la collectivité.

La vitesse d'intervention des Autorités réglementaires à faire un travail de fond est de mise et des changements drastiques pourraient être mis en place pour solutionner une grande partie du problème de l'enrichissement à outrance.

Les lois sont désuètes et voici quelques exemples :

- a. les entreprises ne sont pas obligées d'accepter les propositions d'actionnaires
- b. le Canada est très en retard versus les USA
- c. les restrictions des assemblées d'actionnaires devraient être proscrites
- d. etc.

Le processus d'évaluation de la rémunération juste et équitable devrait à notre avis faire partie d'une politique gouvernementale globale de tous les pays industrialisés. Une pression constante de la part des investisseurs serait de mise. Le Canada est membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui est une organisation internationale qui aide les gouvernements à répondre aux défis économiques, sociaux et de gouvernance posés par une économie durable. Le changement des attitudes doit passer par une volonté politique axée sur les intérêts communs à bâtir un monde plus fort, plus sain et plus juste.

Les actionnaires devraient être sensibilisés à l'importance de connaître les politiques de rémunération d'une entreprise et exercer leur pouvoir discrétionnaire dans le but de protéger leurs intérêts lors des assemblées annuelles en exerçant leur droit de vote. Il est inadmissible que de nos jours les gouvernements n'interviennent pas lors de transactions abusives et inéquitables.

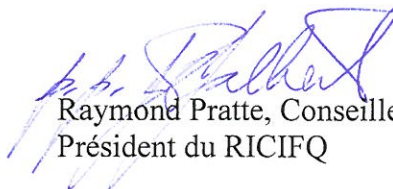
Voter à titre d'actionnaire est le droit de chacun et nous portons une part de responsabilité, s'il y a eu des abus dans le passé.

Nous désirons profiter de l'occasion pour féliciter le MÉDAC – *Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires* pour l'excellent travail accompli depuis ses débuts (1995) avec une équipe de haut niveau pour représenter les intérêts des actionnaires. Le MÉDAC, de par sa mission, est le seul organisme ayant les compétences nécessaires pour assurer le suivi de l'évolution de la protection des actionnaires.

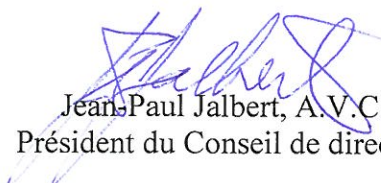
CONCLUSION

L'éducation des investisseurs (MÉDAC) est pour nous essentielle dans le cadre d'actionnariat, afin de bien délimiter les responsabilités de chacun dans la hiérarchie complexe de la détermination des pouvoirs raisonnables laissés aux hautes directions de ce monde.

Le niveau de responsabilité de réglementer et de légiférer doit atteindre le niveau international d'où l'importance de dépasser nos frontières pour atteindre une volonté sincère du changement.



Raymond Pratte, Conseiller en placement
Président du RICIFQ



Jean-Paul Jalbert, A.V.C., Pl. Fin.
Président du Conseil de direction

J-P J/j-p j

c.c. Liste de diffusion, annexe A

Annexe A

Liste de diffusion

Ministre des finances du Québec

Ministre des finances du Canada

Chambre de la sécurité financière du Québec (CSF)

Association canadienne des courtiers de fonds mutuels du Canada (ACCFM)/

Mutual Fund Dealers Association of Canada (MFDA)

Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)

Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ)

L'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC)

Organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)

Groupe financier BBA

Groupe Financier Peak Services financiers inc.

Force Financière Excel inc.

Groupe Cloutier inc.

Mica Cabinet des Services Financiers inc.

Membres du RICIFQ

Médias